

# Fiche de poste

## Salarié polyvalent en Atelier Chantier d'Insertion

### Définition de l'emploi et nature de l'activité

---

Le salarié polyvalent occupe un emploi en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Objectifs visés :

- Valider un socle de savoirs de base
- Acquérir les comportements attendus en entreprise
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Acquérir les bases de l'utilisation de l'outil informatique
- Devenir autonome dans sa recherche d'emploi

### Condition, lieu et nature de l'activité

---

L'activité s'exerce en structure Atelier Chantier d'Insertion (ACI), en extérieur (chantiers, jardins, domaines publics...) comme en intérieur (ateliers, boutiques...).

Le support d'activité n'est qu'un prétexte à l'insertion sociale et professionnelle...

**Les orientations des publics ne doivent donc pas tenir compte du secteur d'activité du chantier, que ce soit en termes d'expérience professionnelle préalable ou de projet professionnel futur.**

Exemples de supports d'activité :

Environnement, espaces verts, travaux paysagers, bâtiment, second œuvre, tri de textile, couture, repassage, blanchisserie, recyclage, maraîchage, logistique, mécanique automobile, sous-traitance industrielle...

Ces supports permettent aux salariés d'acquérir des compétences transférables au métier travaillé dans le cadre du projet professionnel.

Des ateliers et chantiers d'insertion sont répartis sur tout le territoire régional, que ce soit en ville ou dans les espaces ruraux.

Les contrats de travail sont à temps partiel (le plus souvent 26 heures par semaine) rémunérés au SMIC horaire et sont d'une durée de 4 à 12 mois (possibilité de renouveler jusqu'à 24 mois si le projet de la personne le justifie).

## Savoirs de base et niveau de connaissance

---

Cet emploi est accessible sans condition particulière de formation ou d'expérience préalable.

### Pré requis :

- Etre motivé à s'engager dans une dynamique de recherche d'emploi active (participation à des actions dans le cadre de leur contrat : ex. : découverte de métiers, stage en entreprise, formation, passage de permis de conduire...).
- Accepter le travail en équipe.
- Respecter les consignes, les horaires et conditions de travail (équipements de sécurité, travail en extérieur ou en atelier).